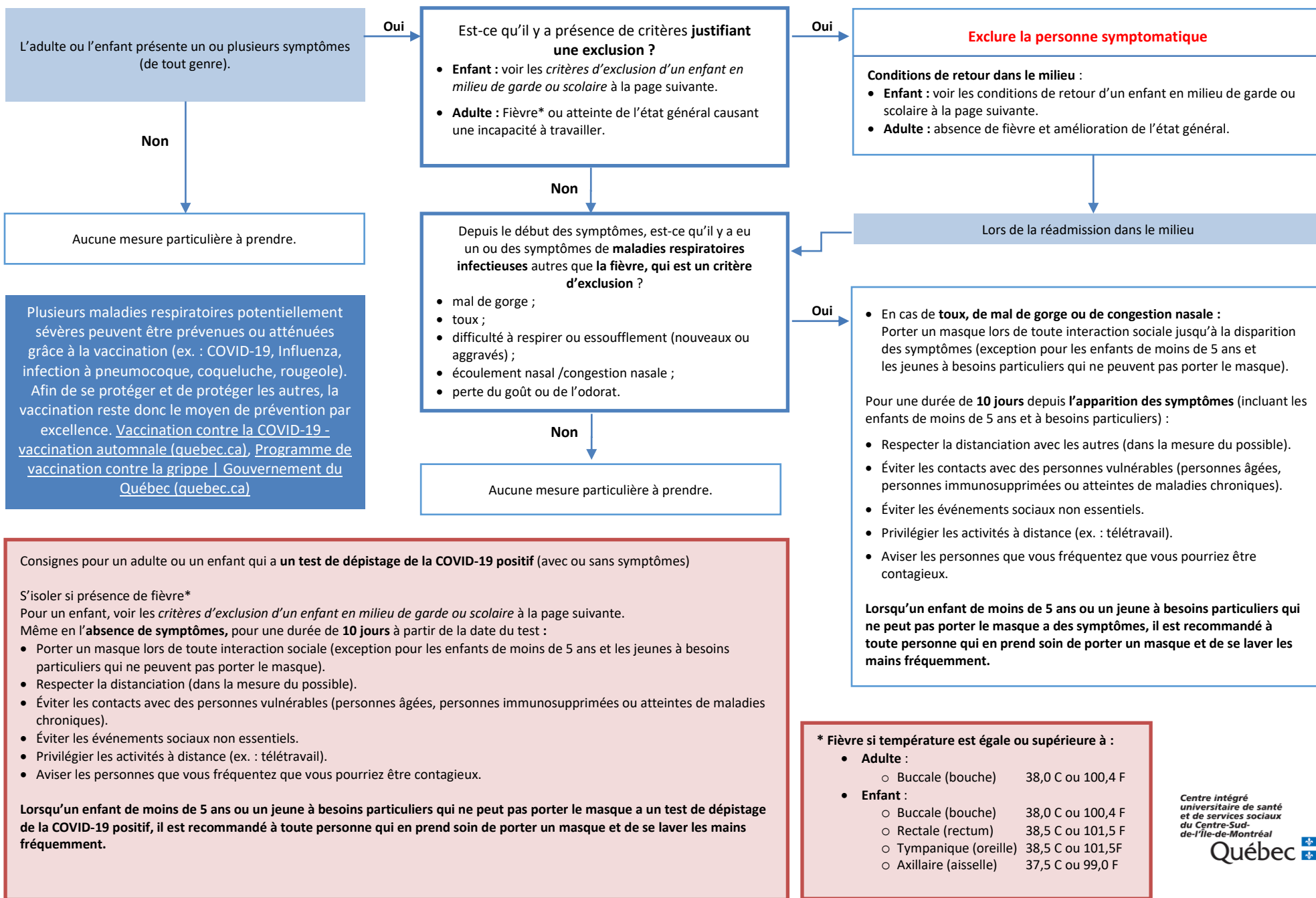


CONSIGNES AUX PERSONNES SYMPTOMATIQUES DANS LES MILIEUX DE GARDE ET SCOLAIRES

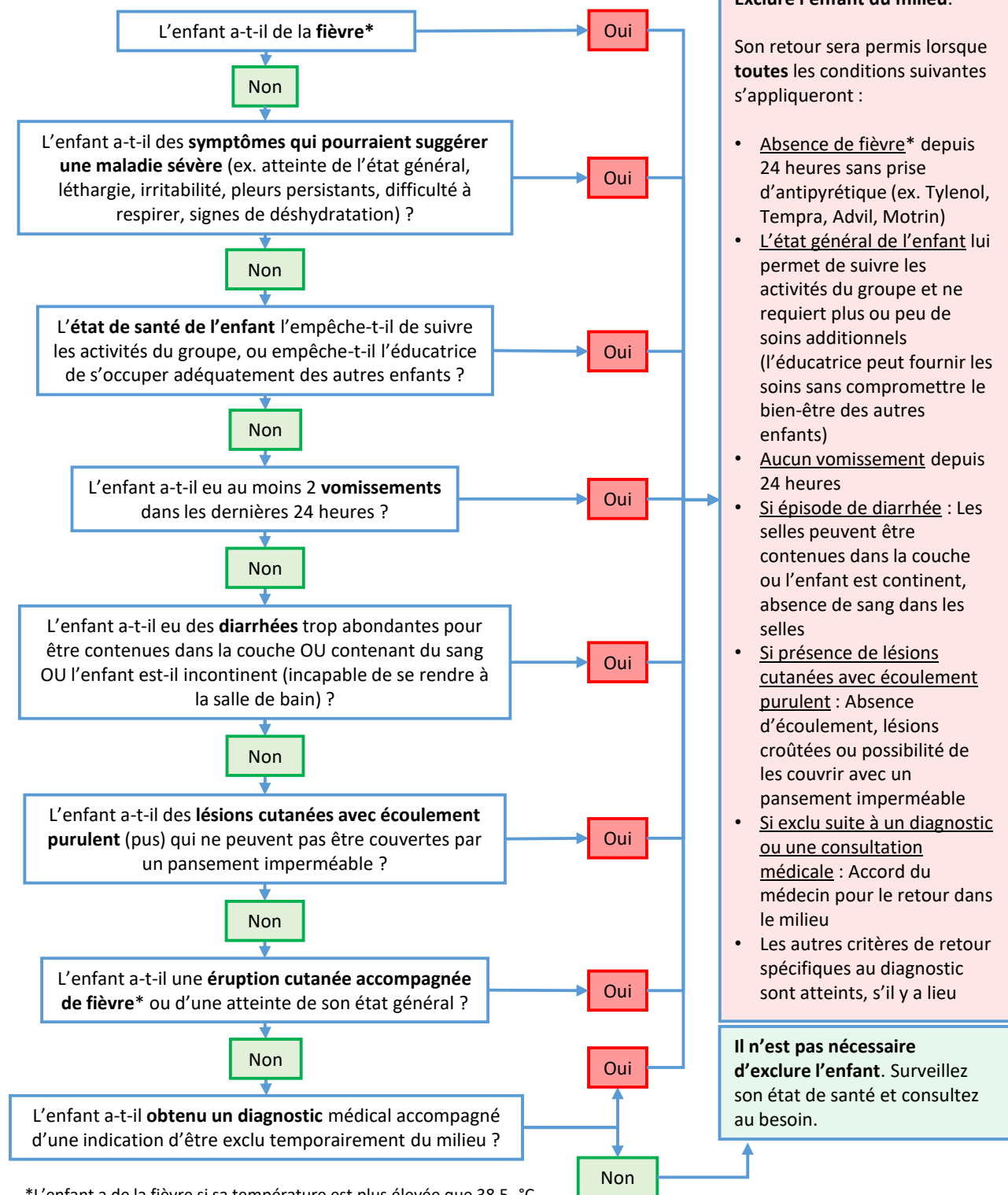
Une réalisation de l'équipe Prévention et contrôle des infections-jeunesse 0-25 ans, secteur Jeunesse de la Direction régionale de santé publique de Montréal

Version du 23 novembre 2022

Les consignes suivantes visent à limiter la transmission de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires infectieuses dans les milieux.
En tout temps, les bonnes pratiques de prévention et de contrôle des infections sont essentielles.



Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



*L'enfant a de la fièvre si sa température est plus élevée que 38,5 -°C (rectum ou oreille), 38,0 -°C (bouche) ou 37,5 -°C (aisselle)